

## Annexe 1

### GRILLES DES SALAIRES MINIMUMS

En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en francs suisses

<b>PERSONNEL D'ATELIER</b>	
<b>1 Électromécanicien-ne en automobiles ou technicien ES avec brevet fédéral</b>	5'800.-
<b>2 Mécatronicien-ne d'automobiles au bénéfice d'un CFC</b>	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'600.-
c) après 2 ans de pratique	4'800.-
<b>3 Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles au bénéfice d'un CFC</b>	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'100.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300.-
c) après 2 ans de pratique	4'600.-
<b>4 Assistant-e mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (AFP) - Monteur en pneumatique</b>	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	3'800.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'000.-
c) après 2 ans de pratique	4'200.-
<b>5 Personnel non qualifié - Préparateur optique et technique des véhicules</b>	4'000.-
<b>MAGASINIERS</b>	
<b>6 Gestionnaire du commerce de détail au bénéfice d'un CFC</b>	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'100.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300.-
c) après 2 ans de pratique	4'600.-
<b>7 Assistant-e du commerce de détail - Logistique des pièces détachées (AFP)</b>	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	3'800.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'000.-
c) après 2 ans de pratique	4'200.-
<b>8 Personnel non qualifié de magasin</b>	4'000.-
<b>PERSONNEL CARROSSERIE-PEINTURE</b>	
<b>9 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière avec brevet fédéral</b>	5'800.-
<b>10 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière au bénéfice d'un CFC</b>	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'600.-
c) après 2 ans de pratique	4'800.-
<b>11 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre avec brevet fédéral</b>	5'800.-
<b>12 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre au bénéfice d'un CFC</b>	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300.-
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'600.-
c) après 2 ans de pratique	4'800.-

## Annexe 1 suite

<b>APPRENTIS</b>	
<b>13 Mécatronicien-ne d'automobiles en formation</b>	
a) 1 <sup>ère</sup> année	700.-
b) 2 <sup>ème</sup> année	850.-
c) 3 <sup>ème</sup> année	1'050.-
d) 4 <sup>ème</sup> année	1'300.-
<b>14 Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles en formation</b>	
a) 1 <sup>ère</sup> année	650.-
b) 2 <sup>ème</sup> année	800.-
c) 3 <sup>ème</sup> année	1'000.-
<b>15 Assistant-e mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (AFP) - Monteur en pneumatique en formation</b>	
a) 1 <sup>ère</sup> année	600.-
b) 2 <sup>ème</sup> année	750.-
<b>16 Gestionnaire du commerce de détail en formation</b>	
a) 1 <sup>ère</sup> année	670.-
b) 2 <sup>ème</sup> année	850.-
c) 3 <sup>ème</sup> année	1'185.-
<b>17 Assistant-e du commerce de détail - Logistique des pièces détachées (AFP) en formation</b>	
a) 1 <sup>ère</sup> année	670.-
b) 2 <sup>ème</sup> année	850.-
<b>18 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière en formation</b>	
a) 1 <sup>ère</sup> année	700.-
b) 2 <sup>ème</sup> année	850.-
c) 3 <sup>ème</sup> année	1'050.-
d) 4 <sup>ème</sup> année	1'300.-
<b>19 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre en formation</b>	
a) 1 <sup>ère</sup> année	700.-
b) 2 <sup>ème</sup> année	850.-
c) 3 <sup>ème</sup> année	1'050.-
d) 4 <sup>ème</sup> année	1'300.-